



Communiqué de presse :

29 novembre 2011

Accord sur le budget : la précarité n'est pas notre projet de société !

Lors de la chute du gouvernement en 2010, Vie Féminine avait attiré l'attention sur le risque de régression dans de nombreux dossiers concernant la vie des femmes. À présent, avec l'accord sur le budget, cette crainte s'est traduite en quasi-certitude ! Comme nous le redoutions, les discours et les mesures de droite en matière d'économie, de chômage, de protection sociale, d'immigration, de fiscalité, etc. s'imposent aujourd'hui à tous et toutes sous prétexte de "crise" et avec les encouragements de l'Europe.

En ignorant les inégalités sociales et de genre, ces politiques viennent encore aggraver la situation des personnes qui sont déjà les plus précarisées, notamment les femmes. On le sait, celles-ci sont davantage confrontées aux emplois précaires et à la pauvreté tout en étant moins couvertes par les systèmes de protection sociale (travail à temps partiel¹, statut de cohabitant, etc.). Cette situation les rend plus vulnérables aux conséquences des politiques d'austérité, tout comme les autres personnes déjà menacées par la pauvreté. De nombreuses mesures prévues dans le budget qui vient d'être adopté vont donc plonger un nombre considérable de citoyen-ne-s dans la précarité.

Crédit-temps

Il faudra désormais cinq années d'ancienneté (dont deux dans l'entreprise actuelle) pour pouvoir bénéficier d'un crédit-temps.

Cette réforme affectera d'abord les personnes plus précarisées et, plus spécifiquement, les jeunes mères avec des enfants en bas âge (qui optaient souvent pour un crédit-temps vu le manque de places d'accueil). Faute de meilleure solution, ces femmes « choisiront » sans doute un temps partiel ou même une mise entre parenthèses de leur parcours professionnel. Plus largement, cette réforme s'attaque aux droits et à l'autonomie économique des femmes.

Chômage

L'allocation de chômage va être davantage réduite au fil du temps : après 3 mois de chômage et pendant une durée de maximum de 3 ans, cette allocation va être progressivement réduite pour atteindre finalement des montants forfaitaires. Cela

¹ 43 % des femmes salariées travaillent à temps partiel pour 8 % des hommes. Source : IWEPS, *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique*, 2010, p. 48.

signifie, en bout de course, une allocation de 474,50 euros pour un cohabitant (en majorité des femmes) même s'il avait travaillé à temps plein au préalable. Cette dégressivité des allocations pousse les chômeurs à accepter n'importe quel emploi. C'est particulièrement vrai pour les femmes qui sont déjà orientées aujourd'hui vers les emplois les plus précaires (titres-services, grande distribution, soins aux personnes, etc.).

Par ailleurs, la chasse aux chômeurs et aux chômeuses va s'accroître dans un contexte où, rappelons-le, il n'y a pas assez d'emplois ni de places d'accueil de l'enfance.

Stage d'attente des jeunes

Le régime des allocations d'attente sera lui aussi modifié. Rebaptisées allocations d'insertion, elles seront dues aux jeunes sans emploi 12 mois après la fin de leurs études (et non plus 9 mois comme aujourd'hui) et versées seulement si le jeune réussit à prouver une *"démarche active en vue de décrocher un emploi"*. En outre, les allocations seront limitées dans le temps pour les cohabitants.

Pour l'ensemble des jeunes, cette mesure rallonge la période de précarité qui suit les études. Elle entrave drastiquement leur autonomie économique, leur liberté de choix d'un emploi et leurs conditions de vie. Tout ceci va peser lourdement sur les jeunes qui font déjà partie des catégories les plus précarisées dans notre société. Et les jeunes femmes paieront un prix particulièrement lourd puisque l'étude que nous avons publiée l'an dernier² montre qu'elles sont systématiquement plus pauvres que les jeunes hommes... Enfin, cette mesure retombera indirectement sur les épaules des parents (et des mères dans de nombreux cas de familles monoparentales) qui devront, s'ils le peuvent, prendre en charge financièrement leurs enfants plus longtemps.

Prépensions

L'âge minimum pour prendre une retraite anticipée passera progressivement de 60 à 62 ans (sauf si on compte 42 ans de carrière à 60 ans ou 41 ans de carrière à 61 ans) et la condition de carrière minimale passera de 35 à 40 ans tous régimes confondus.

Les prépensions conventionnelles deviendront également plus difficiles à obtenir. Elles ne seront plus accordées avant l'âge de 60 ans (aujourd'hui, dans certains cas, elles sont possibles à partir de 58 ans). Et pour y avoir droit, il faudra avoir au moins 40 années d'ancienneté (35 ans aujourd'hui).

Avec ces conditions tellement exigeantes en termes d'âge et d'années de travail, les femmes pourront encore moins accéder aux différents aménagements de fin de carrière, puisque beaucoup doivent réduire ou interrompre leur carrière pour assumer des responsabilités familiales.

Soins de santé

Le gouvernement va réduire le rythme d'augmentation des dépenses en soins de santé. La loi prévoit aujourd'hui une norme de croissance de 4,5 %. Ce taux sera abaissé à 2 %. On nous dit qu'il n'y aura pas de répercussions sur les patients. Cela dit, de nombreuses études montrent clairement que toute réduction des services publics, et des services de soins en particulier, touche avant tout les femmes. Non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme travailleuses de ces secteurs (conditions de travail, de rythme imposé et de stress, etc.).

Avec ces différentes mesures, des économies vont une fois de plus être réalisées au détriment de celles et ceux qui sont déjà en difficulté. En fait, ce budget repose sur une seule obsession : l'austérité au service des marchés avec comme conséquence l'institutionnalisation de la précarité. Mais pour nous, la précarité n'est pas un projet de société ! Nous ne nous laisserons pas embobiner par les discours qui veulent nous faire croire que l'austérité va nous sauver, qu'il n'y a pas d'autres choix que de couper dans les dépenses publiques ou de démanteler les solidarités durement gagnées...

² Coups de cœur et coups de gueule des jeunes femmes d'aujourd'hui, Vie Féminine 2010.

Nous savons que d'autres choix budgétaires auraient pu être faits : une fiscalité plus juste et plus égalitaire portant sur toutes les sources de revenus et de richesses (revenus du capital, taxation de la spéculation, etc.), la suppression des intérêts notionnels, la défiscalisation des titres-services, etc.

Face à ce budget injuste et inacceptable, nous pensons qu'il est urgent de combler les inégalités, d'augmenter les solidarités, de développer la justice sociale. Nous refusons la précarité et nous réclamons au contraire un réel projet de société égalitaire, solidaire et juste.

C'est pourquoi Vie Féminine se joindra à la manifestation du 2/12 et organisera, dans la foulée, une *agora féministe* dans le hall de la Gare du Midi pour inviter les femmes à s'exprimer sur les mesures prévues dans le budget.

Contact :

Hafida Bachir, Présidente nationale

presidente-nationale@viefeminine.be

T.: 02 227 13 00 – GSM : 0487 27 67 37

Vie Féminine - Mouvement féministe d'éducation permanente

111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles

www.viefeminine.be